



**SDU 93 Clias FSU Section Conseil Général –
Immeuble Colombe – Bureau 08 - 93003 BOBIGNY Cedex
01.43.93.91.88**

LE PROTOCOLE EST SIGNE

Après plusieurs années de discussions sur une amélioration des conditions de travail des assistantes familiales, Annie Richard a signé pour notre syndicat le protocole d'accord proposé par le Conseil Général

Elle a fait la déclaration suivante pour la FSU

« Aujourd'hui nous sommes satisfaites d'être là avec vous pour la signature du protocole, qui finalise certaines avancées concernant notre profession, merci aux élus d'avoir permis ce travail d'amélioration de notre statut, merci à tout ceux qui se sont investis dans ce travail.

Le déroulement de carrière, est une grande avancée, qui nous rapproche du statut des autres agents, comme était l'objectif du présent protocole.

Mais surtout pour nous le point le plus crucial est celui qui concerne la reconnaissance de la présomption d'innocence, qui n'empêchera pas le respect de la parole de l'enfant, mais qui ne disqualifiera plus d'emblée la famille d'accueil, et permettra d'attendre plus sereinement le verdict de la justice.

Le point sur la présomption d'innocence lorsque l'assistante familiale est l'auteur présumé des faits, n'est pas satisfaisant, même si nous constatons quelques avancées sur cette question, l'assistante familiale risque quand même le licenciement après 4 mois de suspension d'agrément si le verdict n'est pas donné, et ça, c'est encore très dur.

Le démarrage du protocole a été lancé le 30 novembre 2004. 3 ans de travail. C'est long, mais ce temps n'a pas été perdu, il nous a permis de travailler notre place, et de nous affirmer au sein de notre collectivité.

Nous étions des professionnelles isolées, malmenées, ignorées, syndiquées ou pas, et nous nous sommes regroupées au sein d'un collectif, nous avons su dépasser nos différences, nos valeurs, nos certitudes, et nous avons partagé, nos déceptions, nos chagrins, nos découragements, et nos joies et de cette force de colère, et d'amour nous sommes devenues solidaires, fortes, organisées, nous voulions que soient reconnus pour nous, la justice, le respect la dignité.

Et ça c'est également une grande avancée, celle d'une profession solidaire, qui sait réfléchir sur ses pratiques, s'organiser pour se soutenir et qui souhaitent partager avec les équipes avec lesquelles elles travaillent.

Alors encore merci, pour toutes ces avancées, Madame et Messieurs les élus, merci à toutes les personnes de l'administration qui ont travaillé ce protocole et merci aussi à la mobilisation de toutes nos collègues assistantes familiales qui a permis de faire entendre nos revendications. »

Un exemplaire du protocole doit être adressé par l'Administration à chaque assistante familiale travaillant à l'ASE mais nous vous adresserons d'ici quelques temps une information pour vous préciser ce qu'il faut retenir concrètement de ce protocole.

N'hésitez pas à nous contacter